



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 28 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni à la salle La Savoyarde à Montmélián, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE		N. BOUVIER	X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

33-2024 APPROBATION DES TARIFS DE LA VELOSTATION CŒUR DE SAVOIE A COMPTER DU 01 AVRIL 2024

Rapporteur : Franck VILLAND

Depuis 2018, la Communauté de communes a mis en place un service public de location de vélos, service exploité par convention par la Société Publique Locale (SPL) Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc dont la communauté de communes est membre. La Communauté de communes est compétente pour fixer les tarifs des services de la Vélostation Cœur de Savoie.

Fin 2023, La Communauté de communes a acquis un vélo-cargo à assistance électrique afin de le louer et de permettre aux habitants du territoire de tester ce type de vélo avant de passer à l'acte d'achat.

La grille tarifaire actuelle des locations ne contient pas de tarif pour les vélos-cargos et il est donc proposé de la compléter avec la création :

- d'un tarif vélo-cargo « 1 semaine » à 45 euros ;
- d'un tarif vélo-cargo « 2 semaines » à 70 euros ;
- d'une caution vélo-cargo à 2 000 euros.

Les dispositions tarifaires préexistantes, rappelées dans le tableau ci-dessous, autres que celles concernant les vélos-cargos, ne sont pas soumises à délibération.

Par conséquent, la grille tarifaire des locations doit évoluer tout en conservant les tarifs existants de location de VAE et vélos classiques tout public et public en situation de précarité. Les tarifs sont désormais identiques quel que soit la saison.

Tarifs valables à compter du 1^{er} avril 2024 :

Tarifs applicables en période estivale, du 01 avril au 30 septembre :

	1 semaine	2 semaines	1 mois	3 mois	Evénement	Public en situation de précarité*/jour renouvelable dans la limite d'1 mois
Vélo classique	8€	15€	20€	40€	Gratuit	0.5€/jour
VAE	/	30€	40€		Gratuit	0.5€/jour
Vélo-cargo	45 €	70 €	/	/	/	/
Remorque enfant	/	15€	20€	/	Gratuit	0.5€/jour

** Avec justificatif d'un conseiller social*

Tarifs applicables en période hivernale, du 01 octobre au 31 mars :

	1 semaine	2 semaines	1 mois	3 mois	Evénement	Public en situation de précarité*/jour renouvelable dans la limite d'1 mois
Vélo classique	8€	15€	20€	40€	Gratuit	0.5€/jour
VAE	/	30€	40€	125€	Gratuit	0.5€/jour
Vélo-cargo	45 €	70 €	/	/	/	/
Remorque enfant	/	15€	20€	/	Gratuit	0.5€/jour

** Avec justificatif d'un conseiller social*

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie ;

Vu la délibération n°71-2023 du 30 mars 2023 approuvant les tarifs de la Vélostation Cœur de Savoie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs applicables pour la location de vélo-cargos à assistance électrique à compter du 01 avril 2024, conformément à la grille tarifaire ci-dessus ;
- **APPROUVE** le montant de la caution à 2 000 euros pour les vélos-cargos proposé à la location ;
- **PREND ACTE** que les autres tarifs, les montants de caution, le règlement de location et les modalités de recouvrement des sommes perçues demeurent inchangés.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Laëtitia NOEL

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

